

Proposition du Conseil administratif du 8 mai 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 664 000 francs destiné au complément de l'aménagement de la place du Rhône, dont à déduire la participation des commerçants partenaires de la rue du Rhône de 164 000 francs, soit un montant net de 500 000 francs.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Introduction

La place du Rhône, espace abandonné à un aménagement provisoire pendant de nombreuses années, a été réaménagée en 2000 dans le cadre de la réalisation du projet «Le Fil du Rhône», présenté publiquement en 1994 et qui reçut le Prix Wakker 2000, décerné par la Ligue suisse du patrimoine national.

Cette distinction saluait à l'époque la conception d'ensemble du projet et la qualité des différentes propositions artistiques et architecturales retenues. Le projet déterminait, du pont du Mont-Blanc à la pointe de la Jonction, une dizaine de lieux propres à une requalification urbanistique et à une intervention artistique.

Le réaménagement de la place du Rhône comprenait également l'installation de la sculpture en anamorphose «OUI-NON» du sculpteur Markus Raetz, permise grâce à la générosité de la Fondation Hélène et Victor Barbour.

D'abord saluée pour ses qualités de simplicité et d'ouverture, permettant d'autre part la tenue de manifestations diverses, la place a vite été victime de son succès et a créé l'insatisfaction des usagers et des commerçants riverains.

La présente demande de crédit, qui tient compte des plaintes des usagers et riverains, propose donc de compléter l'aménagement de la place pour en supprimer les nuisances et en optimiser l'usage tout au long de l'année, tout en y intégrant l'œuvre de Markus Raetz de manière optimale.

Exposé des motifs

Après l'aménagement de la promenade des Lavandières et de la nouvelle passerelle publique du bâtiment des Forces Motrices, le réaménagement de la place du Rhône était la troisième réalisation du projet «Le Fil du Rhône», contribuant à la création de nouveaux rapports entre les habitants et leur environnement urbain. Réalisation suivie depuis par la construction du passage flottant du Mont-Blanc (Distinction romande d'architecture en 2006), de l'Estacade 20 000 en contrebas du quai du Mont-Blanc, de l'escalier des Lavandières et plus récemment de

la plateforme du pont de la Machine et des aménagements le long du sentier des Saules.

Le projet d'aménagement se proposait de «mettre en place les éléments d'un langage commun à ce lieu, dans une démarche simple et unificatrice».

Dans un premier temps, le réaménagement de la place a plu pour sa simplicité, son ouverture et son dégagement sur le lac, permettant la tenue de manifestations variées et une réelle animation au centre-ville (beach-volley, tchouk-ball, patinoire de Noël, manège pour enfants, etc.). Mais la place a vite été victime de son succès et a créé l'insatisfaction des usagers et des commerçants riverains, qui se sont plaints des nuisances liées aux multiples travaux d'installation et de dépose des équipements spécifiques des différentes manifestations et par le caractère souvent trop ciblé de celles-ci. L'installation de la patinoire de Noël plusieurs années de suite a, d'autre part, démontré que cette place nécessitait à chaque fois de coûteux aménagements provisoires. Les plaintes ont aussi porté sur l'absence d'aménités (bancs, ombrage, éclairage, point d'eau, etc.) dans les longs intervalles entre chaque manifestation.

D'autre part, la place est devenue au fil du temps le lieu privilégié du stationnement sauvage au centre-ville, empêchant toute autre utilisation de cet espace initialement dédié à tous.

Les diverses plaintes des usagers se sont formalisées notamment par la pétition P-145 «Trop c'est trop; la place du Rhône n'est pas la plaine de Plainpallais!», dont les conclusions avaient été acceptées par le Conseil municipal en mars 2006. Pour rappel, les pétitionnaires – qui se plaignaient principalement des nuisances occasionnées par la «Tour infernale», installée sur la place durant les Fêtes de Genève – demandaient «d'étudier un réaménagement de la place du Rhône permettant de maintenir une animation en y associant les habitants et les commerçants du quartier et, à court terme, de ne plus autoriser l'installation d'attractions élevées, massives et bruyantes, et de soustraire la place du Rhône du périmètre des Fêtes de Genève». Une pétition semblable avait été renvoyée à la Commission des pétitions du Grand Conseil, l'aspect lié aux nuisances sonores étant de compétence cantonale.

Une seconde pétition, dont les conclusions avaient été acceptées par le Conseil municipal en septembre 2008, demandait «de maintenir des manifestations sur la place du Rhône; de prévoir, en concertation avec les commerçants, un aménagement léger de la place, une partie des frais prise en charge par les commerçants, et d'améliorer l'aspect esthétique de la patinoire». Les pétitionnaires demandaient aussi de ne plus sacrifier l'usage de la place au bénéfice de quelques installations ponctuelles n'intéressant qu'une fraction de la population et de rendre la place à l'ensemble de la population grâce à un aménagement stable, hospitalier et de qualité. Un aménagement du type de ceux réalisés par le Service des espaces verts de

la Ville de Genève ou par le groupement «J'aime Genève» lors de l'installation du «jardin zen», jardin éphémère réalisé du 6 au 26 juillet 2006 avec le soutien de la Fédération économique du centre-ville, de l'association des commerçants de la rue du Rhône, du groupement des intérêts du Quai-Guisan, de l'association des intérêts de la rue de la Corraterie et de l'association de la Vieille Ville. La pétition P-182 du groupement «J'aime Genève» intitulée: «Pour une place du Rhône esthétique, conviviale, accueillante et sûre» avait récolté 4'821 signatures de riverains et usagers insatisfaits de la place du Rhône.

Pour répondre positivement aux demandes de citoyens et commerçants riverains, et aux conclusions des deux pétitions acceptées par le Conseil municipal, le Conseil administratif s'est engagé dans sa réponse à la pétition P-182 à aménager différemment la place du Rhône, en concertation avec les associations de commerçants, et à étudier, le cas échéant, l'opportunité d'un partenariat public/privé pour son financement.

Le nouveau projet destiné à l'agrément de la place se veut plus esthétique, plus accueillant et comporte un équipement à destination de tous permettant la tenue éventuelle de petites manifestations adaptées à sa nouvelle configuration.

Description du projet

Conception générale

La place du Rhône est située à proximité immédiate du lac et du Rhône. Située dans la prolongation du pont des Bergues, elle est un lieu traversé par un flux important de piétons, riverains ou touristes, transitant entre les deux rives du fleuve. Elle est au cœur du quartier marchand, à proximité des nombreux bureaux du centre-ville et, donc, susceptible d'être utilisée au quotidien par un grand nombre d'usagers.

La nouvelle proposition prend acte des modifications demandées liées aux problèmes actuels d'usage de la place et cherche à formuler un projet qui offre un espace généreux aux usagers, qui résolve les problèmes liés au stationnement sauvage et qui permette de nouveaux usages.

Principes d'aménagement

Le nouveau projet propose un large banc circulaire. Ce banc double face, d'une soixantaine de mètres de longueur, est installé au centre de la place. Il intègre la sculpture de Markus Raetz et le long banc en béton qui lui est associé.

La forme circulaire du banc permet de conserver à l'extérieur la fluidité des circulations piétonnes et cyclistes sur la place. Il propose, au centre, un espace

plus calme et protégé, propice à la détente, différencié par le matériau de sol et bénéficiant de plantations apportant un ombrage bienvenu aux usagers.

Les deux faces du banc circulaire se déclinent en plusieurs types selon la légère pente du terrain. Certains éléments offrent une assise, d'autres, en nombre plus limité, permettent simplement de s'y adosser ou de s'y accouder. Ce dispositif offre un grand nombre de places assises pour les usagers et règle la problématique du stationnement sauvage en empêchant l'accès des véhicules à la place.

Description de l'ouvrage

Travaux

Les travaux débuteront par le dégrappage du revêtement bitumineux existant et le terrassement des fosses à arbres qui seront remplies d'un mélange terre-pierre. Un local enterré sera construit afin de raccorder le réseau d'arrosage ainsi qu'une fontaine classique en fonte de type borne à tête de Lyon. La surface sera recouverte de gravier et les travaux se termineront par la mise en place et le scellement du banc circulaire sur des socles en béton enterrés.

Plantations

Les plantations seront effectuées en pleine terre, dans un mélange terre-pierre, favorisant la croissance des végétaux. Un réseau automatique sera installé pour optimiser l'arrosage. Disposées de part et d'autre du banc circulaire, les essences de taille moyenne (cerisiers, érables, et cornouillers), choisies colorées et en cépée, visent à donner une présence végétale forte, proche des gens.

On traverse ou on s'installe dans la masse des arbres, profitant de leur ombrage mais aussi de leurs couleurs. Le choix d'un mélange de trois essences permet un jeu de couleurs, au printemps avec la floraison des cerisiers, en été avec les fleurs blanches des cornouillers et en automne par les colorations des feuilles des érables et des cerisiers japonais. Les essences choisies sont en outre résistantes au vent, aux gelées, et adaptées aux conditions urbaines.

Eclairage public

Un éclairage public supplémentaire est proposé, constitué de deux candélabres placés au centre de la place, en périphérie des plantations. Ces candélabres apportent un éclairage plus intime de nuit, sans entrer toutefois en conflit avec l'installation de Markus Raetz par leur gabarit et leur emprise modeste.

Mobilier urbain complémentaire

La place sera ainsi principalement un lieu de passage et de flânerie mais également un environnement privilégié pour le repos ou pour manger un plat à l'emporter lors de la pause de midi. Il a donc été envisagé d'installer en nombre suffisant des corbeilles à déchets carénées équipées de cendriers.

Concertation

Plusieurs séances de concertation ont été organisées avec les commerçants riverains, mais aussi avec les différents services techniques en charge de l'entretien et de la gestion des manifestations sur la place.

Une séance de présentation de l'avant-projet a notamment été organisée au Swisshôtel Métropole le 14 juin 2012 en présence de M. Rémy Pagani et de représentants de 35 maisons (boutiques, banques et restaurants de la rue du Rhône). Les commerçants ont pu en cette occasion rappeler leurs diverses demandes relatives à cette proposition de réaménagement mais aussi leurs inquiétudes liées à la sécurité.

Le projet a été unanimement apprécié et approuvé, tant par les commerçants que par les services techniques consultés, car il apporte des réponses aux différentes demandes relevées durant les consultations préalables, notamment:

- une amélioration de l'éclairage sur la place, pour des raisons esthétiques et sécuritaires, demandée par les commerçants riverains;
- l'abandon de bacs à arbres et leur remplacement par des plantations en pleine terre pour une meilleure pérennité et un entretien peu coûteux;
- l'ajout d'éléments de mobilier urbain pour un meilleur usage de la place, à savoir de corbeilles à déchets avec cuves métalliques et cendriers, et d'une borne fontaine;
- le choix d'un gravier concassé plus dense pour l'intérieur du cercle circonscrit par le banc, à la demande des commerçants riverains, pour favoriser l'accès de leur clientèle.

En conséquence, les commerçants ont décidé de participer financièrement au projet. Cette contribution à l'aménagement du site s'élève à 164 000 francs, somme convenue lors de réunions avec M. Rémy Pagani et correspondant à l'adaptation du projet initial à leurs demandes.

Enfin, le projet a été accueilli avec enthousiasme par l'artiste Markus Raetz, auteur de la sculpture «OUI-NON».

Adéquation à l'agenda 21

Eclairage

Seuls les matériaux recyclables seront retenus. Pour le choix des luminaires, les services municipaux veilleront à ce qu'il n'y ait aucune dispersion lumineuse au-dessus de l'horizontale afin de limiter au maximum les nuisances lumineuses. Ils sont certifiés par les normes environnementales en vigueur pour recyclage complet en fin de vie.

Les lampes utilisées ont de très bonnes performances énergétiques.

Fontaine

La nouvelle fontaine borne qui sera installée sera équipée d'un bouton-poussoir avec système «écopotable», limitant la consommation de l'eau potable aux seuls utilisateurs.

Estimation des coûts

Travaux		
Terrassement fosses à arbres, mélange terre-pierre	120 m ³	88 000
Fosse préfabriquée de comptage et d'arrosage		15 000
Équipement sanitaire		37 000
Réseau d'arrosage pour les arbres		13 000
Banc circulaire	21 pces	287 000
Eclairage		40 000
Démontage ancien coffret électrique		10 000
Fontaine et mobilier urbain complémentaire (corbeilles, etc.)		<u>25 000</u>
Total travaux		515 000
Honoraires		
Honoraires architecte	11,6%	60 000
Héliographie		6 000
Information publique et communication		10 000
Total honoraires		76 000
Total HT		591 000
TVA 8%		<u>47 280</u>
Total TTC		638 280
Prestation du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		<u>25 720</u>
Total TTC brut		664 000
A déduire:		
Participation des commerçants partenaires de:		<u>-164 000</u>
Délibération – Total TTC net après déduction		500 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de mai 2013 et ne comprennent aucune variation.

Programme des travaux et délais

Les travaux pourront débuter deux mois après le vote du Conseil municipal. Leur durée est estimée à un mois.

Autorisation de construire

L'autorisation de construire a été déposée courant avril 2013.

Référence au huitième plan financier d'investissement 2013 – 2024 (p. 93)

Cet objet est prévu sous le N° 102.035.04, place du Rhône, aménagement complémentaire, du 8^e plan financier d'investissement PFI 2013-2024

Budget de fonctionnement

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage public de cet aménagement seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève.

L'estimation des charges d'exploitation annuelles est la suivante:

- 28 080 francs pour le service voirie-ville propre pour le nettoyage de l'ensemble de la plaine;
- 7020 francs pour le service des espaces verts, pour la gestion des végétaux;
- 2700 francs pour le service du génie civil, pour l'entretien de la fontaine borne;
- 1360 francs pour le service logistique et manifestations, pour l'entretien du banc (hors déplacements éventuels pour manifestation).

Ces montants, qui représentent un total de 39 160 francs TTC, seront à provisionner sur les budgets ordinaires de chaque service concerné de la Ville de Genève.

Charges financières annuelles

La charge financière de l'investissement comprenant les intérêts du taux de 2,25% et les amortissements au moyen de 20 annuités, se montera 31 320 francs.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de réalisation est le Service du génie civil.

Régime foncier

La parcelle sur laquelle se situe le projet de la présente demande de crédit fait partie du domaine public communal de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 664 000 francs, destiné au complément de l'aménagement de la place du Rhône, dont à déduire la participation des commerçants partenaires de la rue du Rhône de 164 000 francs, soit un montant net de 500 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 664 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.

Art. 4 – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Annexe: vues de la place du Rhône

